

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

[illegible]

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Groupement de commande

ÉTAT – Ministère Chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)
et Région Auvergne-Rhône-Alpes - 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 69269 LYON
CEDEX 02 - SIRET 200 053 767 00014
Le coordonnateur du groupement est : Ministère Chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

ÉTAT – Ministère Chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE) en tant que coordonnateur
d'un groupement de commande avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes et Région Auvergne
Rhône-Alpes

Objet du marché

Entretien des dépendances vertes du Réseau Routier National

Lot

N° :	6	:	District de Chambéry-Grenoble – CEI Grenoble – périmètre État
------	---	---	---

Marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Date du marché
Numéro d'EJ du contrat
Minimum – Maximum pour 4 ans
Minimum TTC : Aucun
Maximum TTC : 1 440 000 € (périmètre État)
Code CPV principal
77310000
Imputation
Code activité GDIRCE : 020304DGDV00
Code du service exécutant de la dépense : CGFB200069
Centre financier CPEI

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre Est par délégation en vigueur de Madame la Préfète Coordonnatrice des Itinéraires Routiers pour la partie État

Personne habilitée à donner les renseignements (prévus aux articles R2191-59 à 62 du CCP)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre Est

Ordonnateur

Madame La Préfète coordonnateur des itinéraires routiers – Préfète du Rhône pour la part État
M. Le Président du conseil Régional AURA pour la part Région

Comptable public assignataire

Monsieur le Directeur départemental des finances publiques du Rhône pour la DIR Centre-Est (part Etat)
Et le comptable public de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Centre des Finances publiques – Paierie régionale
15, rue Paul Montrochet – 69 002 LYON (part Région)

Il est rappelé que le terme de « marché public » désigne un marché ou un accord cadre conformément aux articles L 1111 et L1112 du Code de la Commande Publique.

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître d'ouvrage".

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent la date limite de remise des offres (mois zéro, noté : m₀)

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)☐ **Je soussigné,**

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Adresse de l'établissement chargé de la réalisation des prestations :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) de l'établissement qui exécute les prestations :															

Cotraitant 1 – Le mandataire du groupement	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Adresse de l'établissement chargé de la réalisation des prestations :	
Tel. :	
	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2

Cotraitant 3

Nom et prénom :

☐ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de :**

Domicilié à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Adresse de
l'établissement
chargé de la
réalisation des
prestations :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :N° d'identité d'établissement (SIRET) de
l'établissement qui exécute les
prestations :

Cotraitant ____	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Adresse de l'établissement chargé de la réalisation des prestations :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

N° d'identité d'établissement (SIRET) de l'établissement qui exécute les prestations :	
--	--

Cotraitant __		
Nom et prénom :		
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :		
Domicilié à :		
Tel. :		
Fax :		
Courriel :		
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)		
Au capital de :		
Ayant son siège à :		
Adresse de l'établissement chargé de la réalisation des prestations :		
Tel. :		
Fax :		
Courriel :		
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	 	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :		
N° d'identité d'établissement (SIRET) de l'établissement qui exécute les prestations :	 	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) N° **DIRCE-SREXLYON-2026-DEP-VERTES** du 22/07/25 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Si le mandataire ne se conforme pas aux obligations qui lui incombent en tant que représentant et coordonnateur des autres membres du groupement, il est mis en demeure d'y satisfaire suivant les modalités définies au CCAG.

Si cette mise en demeure reste sans effet, conformément à l'article 3.5.4 du CCAG, la personne représentant le pouvoir adjudicateur invite les entrepreneurs conjoints à proposer un autre mandataire parmi les membres du groupement, dans le délai d'un mois.

Le nouveau mandataire, désigné par le représentant du pouvoir adjudicateur, est substitué par avenant à l'ancien dans tous ses droits et obligations.

Si la personne représentant le pouvoir adjudicateur refuse le remplaçant, les membres du groupement sont invités à proposer un 2ème candidat dans un délai de un mois.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page 1 du CCAP.

☐ Dans le cadre de la réalisation de la clause sociale, **JE M'ENGAGE** ou **NOUS NOUS ENGAGONS** (rayer la mention inutile) à :

- Respecter le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** et notamment l'article **1.6.5.1.**, relatif à la promotion de l'emploi des publics qui en sont éloignés,

- Réserver, dans l'exécution du marché, une durée minimum de travail **au bénéfice des personnes en difficultés d'accès à l'emploi**, nécessaire à la mise en œuvre de l'action d'insertion selon l'article **1.6.5.1.** du CCAP.
- Transmettre dans les délais impartis tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action d'insertion.

Je déclare avoir pris connaissance des pénalités relatives au non-respect de l'obligation de réalisation de l'action d'insertion conformément à l'article 4.4.5. du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 défini à l'article 3-3.2 du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix de la liste des prix du présent marché.

Les minima et maxima de l'accord-cadre à bons de commande pour ce lot sont fixés ainsi pour un an renouvelable 3 fois :

	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
Période ferme	Aucun	Aucun	300 000 €	360 000 €
Reconduction N1	Aucun	Aucun	300 000 €	360 000 €
Reconduction N2	Aucun	Aucun	300 000 €	360 000 €
Reconduction N3	Aucun	Aucun	300 000 €	360 000 €
TOTAL			1 200 000 €	1 440 000 €

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai/nous pourrons** présenter en nantissement ou céder sera limité au montant maximal de chaque bon de commande diminué, éventuellement, de la part sous-traitée.

ARTICLE 3. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

3-1. Durée du marché

Le marché comporte une période ferme d'un an reconductible 3 fois qui débutera à compter de la date de notification de l'accord-cadre.

La reconduction est tacite.

Le marché pourra être reconduit 3 fois, si le RPA ne souhaite pas reconduire le marché, il doit se prononcer dans un délai de 2 mois avant la fin de la période ferme et de chaque reconduction.

PERIODE	DUREE
Période ferme	<i>De la date de notification du marché jusqu'à la veille de la date anniversaire + 1 an</i>
Reconduction N1	<i>De la date de notification du marché jusqu'à la veille de la date anniversaire + 2 ans</i>
Reconduction N2	<i>De la date de notification du marché jusqu'à la veille de la date anniversaire + 3 ans</i>
Reconduction N3	<i>De la date de notification du marché jusqu'à la veille de la date anniversaire + 4 ans</i>

Le titulaire ne peut refuser les reconduction(s).

La modalité du passage d'une période à l'autre intervient lorsque la période en cours a atteint soit sa durée maximum fixée ci-dessus, soit son montant maximum indiqué à l'article 2-1. Dans ce dernier cas, dès que le cumul des commandes d'une période dépasse le montant maximum fixé à l'article 2-1, le marché passe automatiquement à la période suivante. La commande à l'origine du dépassement est engagée en totalité sur la nouvelle période.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à l'expiration de cette durée.

3-2. Durée et délai d'exécution des bons de commande

Le délai d'exécution des services afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande, par dérogation à l'article 13 du CCAG.

Le bon de commande précise la mise en œuvre d'une période de préparation si elle s'avère nécessaire.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée du marché majorée de 2 mois.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

☐ **Entreprise unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :
IBAN		
BIC (dar SWIFT)		

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement solidaire**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :
IBAN		
BIC (dar SWIFT)		

☐ Les soussignées entreprises groupées solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entreprises groupées solidaires.

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Cotraitant 5	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Entreprise unique**

Le titulaire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire**

Les membres du groupement désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
4	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
5	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

ARTICLE 5. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ (périmètre ÉTAT exclusivement) :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des articles N° 1-6.5 relatifs à l'action obligatoire d'insertion,

☐ **m'engage** sans réserve, à :

- réserver, dans l'exécution **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 1-6.5 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 1-6.5 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réserver, dans l'exécution **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-3 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réserver, dans l'exécution **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-3 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- **fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.**

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) de l'/des entreprise(s) :

--

Visas

à :
le :

Avis de l'autorité chargée du contrôle
budgétaire régional

Avis :

à :
le :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du maître d'ouvrage

à : le :

Date d'effet du lot désigné en page 1

A réception par le titulaire de la notification via le profil acheteur PLACE.
L'accusé-réception généré par PLACE vaut date d'effet du marché.

☐ ANNEXE N°__ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		

